



MUNICIPALITE  
DE  
DONNELOYE

Donneloye, le 16 mai 2018

**Case postale 21  
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
FAX 024/433.19.51  
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

**Préavis 01/2018**

***Rapport sur la gestion et les comptes 2017 de la commune de Donneloye***

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2017 de la Commune de Donneloye ont été examinés et approuvés par la Municipalité lors de sa séance du 16 mai 2018.

Nous tenons à votre disposition pour consultation :

- Le rapport de la fiduciaire comprenant les comptes communaux 2017, le tableau des amortissements, la récapitulation des emprunts bancaires et prêts
- Les procès-verbaux des séances de la Municipalité

Ci-dessous nos commentaires sur l'exercice 2017 en 2 parties :

**Partie A** : commentaires généraux sur la gestion

**Partie B** : commentaires spécifiques sur les comptes

## **A Rapport de gestion**

Sur le plan de la gestion de la commune et de son administration, force est de constater que les dossiers ne vont pas en diminuant et que les heures nécessaires au suivi des affaires sont en nette augmentation.

Donneloye a atteint en 2017 la barre des 800 habitants, nous sommes aujourd'hui 805 habitants. Cette augmentation, cumulée au fait que la commune a dû régler des dossiers compliqués et très chronophages, a obligé nos collaboratrices à effectuer un nombre important d'heures supplémentaires. Nous pouvons les remercier pour leur disponibilité et la qualité de leurs prestations. Toutefois, le 55 % effectué par notre secrétaire et le 45 % par notre boursière ne suffisent plus à la bonne gestion de notre administration

## LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

communale. Nos collaboratrices ne souhaitant pas augmenter leur temps de travail, il a été décidé d'engager une responsable du contrôle des habitants. Une stagiaire aide-administrative a été engagée depuis septembre 2017 et le poste est repourvu depuis le 1<sup>er</sup> juin de cette année avec un taux d'environ 20 %. Il est en effet prévu, qu'en plus du contrôle des habitants, cette personne apportera une aide ponctuelle aux travaux du secrétariat. Dans un premier temps, cet engagement sera rémunéré à l'heure afin d'évaluer de manière plus concrète le temps nécessaire pour que notre secrétariat travaille dans de bonnes conditions.

A part le Bureau communal, 20 personnes collaborent pour le bien être de la commune à des tâches multiples et diverses : conciergerie, déchèteries, chemins, steps, cimetières, etc. Ces travaux communaux ont totalisé en 2017 2'350 heures de travail. Un grand merci pour le temps consacré à la collectivité et le soin apporté à ces tâches pas toujours faciles.

Il est à relever également qu'en raisons de dossiers faisant l'objet de recours, notamment dans le cadre de la zone réservée, ou de décisions judiciaires, la Municipalité a dû s'appuyer sur l'avis et les conseils d'un avocat. Ces démarches sont coûteuses mais il est à préciser que Tribunal cantonal a donné raison à la Municipalité sur 3 dossiers, deux étant encore pendant devant cette Autorité. D'autres affaires ont pu être négociées et n'ont pas nécessité le recours à cette Instance.

Les comptes 2017 se soldent par un déficit de CHF 190'941.80. Fait inhabituel pour la Commune, cette situation s'explique pour les raisons suivantes, énumérée plus en détail dans le rapport sur le compte de fonctionnement : charges administratives supplémentaires, baisse des impôts, travaux non budgetés sur bâtiments communaux, Step vieillissantes nécessitant contrôles et réparations, travaux routiers importants, dont le préavis no 6, adopté par le Conseil général le 21 juin 2017, qui a été intégré dans le compte 430 des routes.

Si la Commune de Donneloye consacre environ 40 % de son budget pour des dépenses imposées : écoles, santé, social, police, transports, il est important qu'elle maintienne en bon état son parc immobilier et qu'elle investisse pour ses infrastructures diverses. En 2017, Donneloye a effectué des travaux routiers importants à Gossens et les enfants de ce village peuvent enfin profiter d'une place de jeux dont les travaux, mis à part certaines finitions, ont été réalisés en 2017.

Le résultat des comptes 2017 fait de la Commune de Donneloye une commune bénéficiaire et non plus contributrice de la péréquation, les montants perçus étant plus élevés que les montants versés. Cette situation peut bien évidemment varier d'une année à l'autre en fonction notamment des rentrées fiscales et des dépenses thématiques (transports, routes).

En conclusion, certes des comptes négatifs mais une situation financière saine. Donneloye se doit de maintenir son patrimoine en bon état et d'investir dans des infrastructures répondant aux critères actuels.

## **B COMPTE D'EXPLOITATION 2017**

L'exercice 2017, totalisant CHF 2'557'894.04 de revenus et CHF 2'748'835.84 de charges, laisse apparaître un excédent de charges de CHF 190'941.80, après CHF 250'500.-- d'amortissements obligatoires budgétés et CHF 15'000.-- d'amortissements du patrimoine financier, soit un total de CHF 265'500.-- d'amortissements comptables.

Cet exercice déficitaire est le premier depuis de nombreuses années; la baisse nette des impôts sur le revenu et la fortune des personnes morales explique en partie ce résultat. Le départ de la commune au 15 décembre 2017 pour un autre canton d'un important contribuable a été immédiatement répercuté sur les comptes et est compensé seulement en partie par l'arrivée de nouveaux habitants.

### **1. Administration générale**

#### **Administration Générale**

##### **101 Conseil Général et 102 Municipalité**

Ces deux postes sont légèrement inférieurs au budget.

##### **110 Administration**

###### **110.301 Traitement du personnel**

En raison de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire municipale et de la boursière communale des heures supplémentaires ont été payées. De plus, en septembre, une stagiaire aide-administrative a été engagée pour suppléer au contrôle des habitants et à diverses tâches. Sont également comptabilisées dans ce poste l'augmentation des heures administratives de la Syndique et des Municipaux. Ces éléments expliquent l'augmentation des coûts de près de 17'000.--.

Les charges sociales sont de ce fait également en augmentation.

###### **110.310 Imprimés – Fournitures de bureau**

Légère augmentation par rapport à 2016, due notamment à l'augmentation des charges de travail du secrétariat communal et à l'augmentation du nombre d'habitants.

###### **110.3101 Frais informatique**

Afin d'optimiser le travail du personnel administratif et des municipaux, un site de partage des dossiers a été mis en place à fin 2017. Les coûts comptabilisés sur l'exercice 2017 sont d'environ CHF 700.--.

###### **110.311 Achat mobilier-machines-matériel**

Le copieur multifonctions a été remplacé ; montant CHF 5'425.--.

###### **110.3181 Frais divers enquêtes – 110.431 Emoluments**

Depuis la mise en place de la zone réservée en 2016, la Municipalité a dû faire face à des recours et des affaires judiciaires qui ont engendré l'obligation d'avoir recours aux services d'un avocat. Les frais pour les différentes affaires se montent à plus CHF 30'000.-- en 2017 et ne sont pas compensés par des émoluments.

### **150.351 Ecoles de Musique**

Différence par rapport au budget : le budget 2017 a été calculé avec une population de 800 habitants ; en réalité le nombre d'habitants de base pour les comptes 2017 est de 779 habitants à CHF 8.50/hab.

### **180 Transports publics**

Le coût des transports publics pour 2017 s'élève à un peu plus CHF 60.-- par habitant.

## **2. Finances**

### **Impôts**

#### **210**

Le total des impôts 2017 est à nouveau en baisse par rapport à 2016. Le total des revenus est en diminution d'environ CHF 108'000.--.

#### **210.400 Impôts sur revenu et fortune :**

Comme déjà expliqué, c'est dans le poste revenu et fortune des personnes physiques que la baisse d'impôt est la plus importante (plus de 131'000.-- par rapport au budget et CHF 70'500.-- de moins qu'en 2016). Les postes non budgétés (droits de mutation, impôt successions-donations et gains immobiliers) ont pour leur part diminué d'environ CHF 43'000.--.

En revanche cette diminution va engendrer une baisse du point d'impôt communal (21'024 - 26.99/hab. en 2016 et 20'218 – 24.87 en 2017), ce qui aura une conséquence sur le résultat de la péréquation 2017.

#### **210.381 Attribution Fonds renouvellement-rénovations**

Selon la décision du Conseil Général, le montant de CHF 19'403.60, qui correspondant à la taxe d'usage du sol versé par la Romande Energie, a été attribué au Fonds de réserve renouvellement-rénovations (381).

### **Service financier**

#### **220.318 et 220.3181 Frais bancaires et frais CCP**

En 2017, les frais bancaires ont fortement augmenté (CHF 768.12 en 2016 et CHF 3'137.64 en 2017). Ces montants ne vont pas diminuer ces prochaines années.

#### **220.322 Intérêts dettes long terme :**

Le montant total des emprunts continue à diminuer. Les taux bancaires favorables contribuent également à une baisse des intérêts à long terme.

#### **220.352 – 220.452 Fonds de péréquation :**

Suite à la première baisse des impôts en 2016, nous avons prévu, en accord avec la Fiduciaire, de mettre en actifs transitoires les montants à recevoir soit :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| - Péréquation :       | CHF 104'000.--      |
| - Facture sociale :   | CHF 8'500.--        |
| - Réforme policière : | <u>CHF 7'500.--</u> |
| Total :               | CHF 120'000.--      |

Le montant total des remboursements reçus pour le décompte de la péréquation 2016 est de CHF 207'248.--. Nous avons été prudents dans l'estimation des montants comptabilisés, la différence en notre faveur est de plus de CHF 87'248.--.

Pour le calcul de la péréquation 2017, la simulation effectuée laisse apparaître un montant qui nous serait remboursé de CHF 320'000.-- environ. Le décompte provisoire 2017 reçu ces jours ne prend pas en compte les dépenses thématiques, mais correspond aux chiffres de la simulation. Il a donc été décidé de comptabiliser en actifs transitoires un montant de CHF 250'000.--.

#### **220.4222 Revenus des capitaux – Fonds Viquerat**

En juin 2008, nous avons placé le Fonds Viquerat en investissement à terme à un taux très favorable (3.375%) ; ce placement est malheureusement échu depuis le 02.06.2016. Nous avons renouvelé un placement pour le même montant (CHF 80'000.--), mais au taux actuel nettement moins favorable (0.1%), d'où la diminution des revenus dans ce poste.

### **3. Domaines et bâtiments**

#### **320 Forêts**

##### **320.314 Entretien des forêts**

Divers travaux hors pot commun ont été réalisés par le triage en 2017 et facturés à la commune : arrachage des plantes invasives et travaux d'épareuse et élagage d'une haie sur une parcelle communale à Praz Fornaz, ce qui représente une augmentation de CHF 4'636.00 par rapport au budget.

#### **35 Bâtiments :**

##### **3511 Collège de Donneloye**

###### **3512.314-315 Entretien du bâtiment et des installations**

L'appartement de 4 pièces au collège de Donneloye a changé de locataires en automne 2017. Aucun travaux n'ayant été effectués depuis la réfection du collège en 1995, un rafraîchissement des locaux a été nécessaire : les peintures ont été refaites, le parquet du séjour-hall-couloir a été poncé et les moquettes des chambres remplacées par du parquet stratifié. De plus, la cuisinière, les plaques vitro-céram et la hotte d'aspiration ont été changées, ainsi que divers éléments dans la salle de bains (mélangeurs, lavabo et réémaillage de la baignoire). Total des travaux pour le changement de locataires : CHF 22'190.--.

Les plaques vitro-céram ont été également changées dans l'appartement 2 pièces. Des travaux dans les classes (réparation des armoires) et le remplacement du carrelage dans les wc de la cousette augmentent ce compte.

##### **3512 Collège de Gossens**

###### **3512.314-315 Entretien du bâtiment et des installations**

La réparation d'une fuite d'eau à l'entrée du garage du collège de Gossens et la remise en état de l'allée ont coûté CHF 9'545.60 ; ces frais ont été en partie pris en charge par la Bâloise Assurance pour un montant de CHF 5'500.--.

## **3514 Collège de Prahins**

### **3514.314-315 Entretien du bâtiment et des installations**

Des petits travaux de peinture à la salle de bains de l'appartement du collège de Prahins ont été faits, ainsi que la révision de la citerne.

La marquise de l'entrée du collège n'est toujours pas changée, la Municipalité examine une autre solution plus économique.

## **352 Grande salle**

### **352.311 Achat mobilier-matériel**

Le remplacement de 75 chaises avait été mis au budget 2017 par le compte 352.313. Le montant de la facture Tubac de CHF 6'285.60 est passé par le nouveau compte 352.311. Ce compte enregistre également l'achat de matériel pour les écoles pour un montant de CHF 3'342.60.

### **352.315 Entretien des installations**

La révision et la réparation des engins sportifs pour les classes ont été effectuées pour un montant de CHF 1'035.60.

Le remplacement du panier de basket, la réfection et le marquage du terrain sur la place de la grande salle ont coûté un peu plus de CHF 5'200.--.

## **3531-3534 Eglises Donneloye et Prahins**

Frais en dessous des budgets, pas de travaux particuliers.

## **355 Auberge communale**

Nous avons pu, grâce à Mme Yokaira Valdez Tharin et, depuis le début 2018 M. Olivier Kalbe, garder notre auberge communale ouverte. Afin de garantir le bon fonctionnement du restaurant et de respecter les mesures d'hygiène, il a fallu procéder au remplacement d'un congélateur, à la pose d'une table réfrigérante, ainsi qu'à la location d'un nouveau steamer.

## **3564 Bâtiments Prahins**

### **3564.315 Entretien des installations**

Quelques travaux d'entretien ont dû être entrepris suite au changement de locataire, dont l'installation d'un lave-vaisselle, la mise en place d'une moustiquaire et d'une main-courante pour l'appartement à la Rue du Village 5. Le détartrage des deux chauffe-eau également à la Rue du Village 5 et le remplacement d'un frigo dans la villa Praz Jaquet 13 font que ce poste est supérieur d'environ CHF 4'000.-- par rapport au budget.

## **4 Travaux**

### **430 Routes**

#### **430.312 Eclairage public**

En cours d'année la Romande Energie a mis à jour la puissance des forfaits de l'éclairage public pour les villages de Donneloye et Prahins : augmentation des coûts environ 10%. Pour le village de Gossens, le forfait n'avait pas été facturé par la Romande Energie ces dernières années, le forfait facturé pour 2017 s'élève à CHF 2'627.10, d'où la différence avec le budget.

#### **430.314 Entretien des routes**

Le Conseil Général, lors de sa séance du 21 juin 2017, a octroyé un crédit de CHF 86'000.- pour la réfection du chemin des Ecoliers à Gossens, intégré dans le compte de fonctionnement 2017. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 66'493.40 ; Les autres travaux sont : pontage des fissures divers chemins ; réfection des fissures chemin du Pont Rouge ; remise en état chemin du Stade (travaux en partie pris en charge par Cosvegaz) ; remise en état de la route de la Barbeyre à Gossens (virage).

#### **430.315 Entretien des installations**

Travaux effectués : le curage des regards; le marquage des arrêts des bus et la réfection de chambres et couvercles + regards.

#### **430.351 Participation charges cantonales (déneigement)**

La Direction générale de la mobilité et des routes a cette année facturé le déneigement et le salage des routes pour les mois d'octobre à décembre 2017, en supplément de l'hiver 2016-2017. La fluctuation des coûts est également répercutée sur le compte 430.318 pour le déneigement communal.

### **441 Parcs – Places de sports et loisirs**

#### **440.313 Fournitures et marchandises**

Suite à la désaffectation des tombes au cimetière de Donneloye, des arbustes ont été replantés, d'où une dépense de CHF 2'918.50.

#### **440.314 Entretien des cimetières**

La réfection du mur du cimetière de Prahins, budgétée à CHF 10'000.00, n'a pas été faite en raison d'un désaccord avec le propriétaire du terrain voisin.

#### **Place de jeux Gossens**

La place de jeux de Gossens est en fonction depuis fin 2017 ; il reste encore à poser un gazon synthétique. Le crédit de construction accordé par le Conseil Général du 21.06.2017 de CHF 72'000.-- est respecté ; ces travaux sont comptabilisés par un compte d'investissement.

### **450 Déchèteries**

#### **450.318 Honoraires enlèvements des déchets**

Volume des déchets stable ; la Strid a accordé en 2017 une ristourne supplémentaire de CHF 20.-- la tonne.

## **460 Egouts et épuration**

### **460.314 et 460.315 Entretien des collecteurs et des installations**

Coûts inférieurs au budget.

### **460.318 Honoraires et prestations de service**

Une partie de la numérisation des canalisations est comptabilisée sur 2017 ; le solde sera dans les comptes 2018.

## **461 Stations d'épuration**

### **4611 Step de Donneloye**

#### **4611.315 Entretien des installations**

Le biospirale a été réparé en mars 2017 : coûts environ CHF 16'400.--.

### **4612 Step de Gossens**

#### **4612.318 Honoraires et prest.de services**

Afin d'optimiser le fonctionnement de la step de Gossens, il a été fait appel à une assistance technique ; coût annuel : CHF 7'236.00.

## **5 Instruction publique & culte**

### **510 Enseignement primaire-secondaire**

Selon les comptes 2017 de l'ASIRE : coût à l'habitant CHF 546.36, montant pour notre commune : CHF 425'613.60 ; en 2016, les chiffres communiqués par l'ASIRE prévoyait un coût de CHF 589.40/hab., d'où la différence par rapport au budget.

### **580 Temples et cultes**

Participation aux frais de la Paroisse de Paquier-Donneloye (décompte 2016), en augmentation par rapport aux comptes 2016 et au budget, + CHF 4'800.00.

## **6 Police**

### **610 Police (réforme policière)**

Un montant de CHF 7'500.-- a été comptabilisé en actifs transitoires lors du bouclage des comptes 2016 ; le montant remboursé par la péréquation se monte à CHF 8'941.--.

### **630 Police sanitaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taxes d'élimination du Clos d'équarrissage sont refacturées aux paysans ou utilisateurs ; le 4<sup>ème</sup> trimestre comptabilisé en 2017 sera refacturé avec les taxes eau + épuration à fin juin 2018.

## **650 Défense contre l'incendie**

### **650.315 Entretien du matériel**

Contrat d'entretien des hydrantes, CHF 1'649.95.

### **650.352 Participation charges autres communes**

La participation aux coûts du SDIS Régional est inférieure au budget.

## **7 Sécurité sociale**

### **710 Service social**

Coût total : RAS-ACAS et FAJE-EFAJE légèrement inférieur au budget, mais en augmentation par rapport aux comptes 2016-

### **720 Prévoyance sociale**

#### **720.351 Facture sociale :**

Montant passé en actifs transitoires en 2016 : CHF 8'500.-- ; remboursement du canton : CHF 11'103.--.

Selon la simulation la facture sociale se montera à CHF 350'000.-- environ. La différence a été mise en réserve en actifs transitoires sur le compte péréquation (220.3521).

### **730 Santé publique**

#### **730.351 Participation à des charges cantonales :**

Budget 2017 : CHF 99.--/hab., comptes 2017 : CHF 93.--/hab.

Total des coûts : CHF 71'145.--

## **8 Services industriels**

### **810 Service des eaux**

#### **810.315 Entretien des installations**

La participation de la commune pour le remplacement de la conduite HP au Moulin du Pont se monte à CHF 6'828.25.

Dans ce poste il a également été comptabilisé la réparation de la fuite d'eau au collège de Gossens (remboursée partiellement par la Bâloise Assurance par le compte 3512.465), ainsi que des prises d'eau divers chantiers, compensées par les taxes de raccordement. Ce compte étant déficitaire, aucun montant n'est versé au « fonds eau ».

## LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

La Municipalité et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL DE DONNELOYE**  
sur proposition de la Municipalité  
entendu le rapport de la Commission des finances et gestion et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye arrêtés pour l'année 2017 :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Revenus :              | 2'557'894.04 |
| Charges :              | 2'748'835.84 |
| Excédent des charges : | 190'941.80   |

2. de donner décharge à la Commission des finances et gestion, à la boursière et à la Municipalité.
3. d'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la Municipalité.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

la Syndique

L. Coumoisier



la Boursière

F. Gavillet

**Annexes :**

- Rapport de la fiduciaire avec comptes
- Tableau des amortissements
- Tableau des liquidités et emprunt